

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 11

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Professions de chez nous, par James Schwar, Editeur: Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, Seefeldstrasse 8, Zurich. — Nous avons déjà commenté dans cette revue les excellentes publications de l'auteur consacrées aux carrières manuelles et féminines. C'est en quelque sorte un complément nécessaire à ces études qu'il nous propose, en esquissant les possibilités d'instruction supérieure à disposition dans les différentes régions du pays.

Dans le chapitre consacré aux technicums, M. Schwar rappelle fort opportunément que le règlement exige habituellement des candidats un apprentissage complet effectué soit dans une école des métiers, soit dans une entreprise, suivi d'examens finals passés avec succès. Pour entrer au technicum, il faut réussir un examen d'admission. La durée des études est en général de trois ans.

L'auteur donne ensuite les indications nécessaires sur les différents technicums.

En Suisse romande, cinq technicums sont à disposition de la jeunesse.

Celui de Genève est ouvert aux jeunes gens âgés de 15 ans, sans apprentissage préalable. Il s'agit d'une école technique supérieure de cinq sections consacrées à l'architecture, l'électrotechnique, le génie civil, l'horlogerie, la mécanique. La durée de l'enseignement varie entre huit et six semestres, la durée réduite étant prévue pour les jeunes gens ayant fait un apprentissage préalable. Le coût des études par semestre est de 75 fr. pour les élèves suisses et étrangers domiciliés à Genève depuis dix ans, de 150 fr. pour les étrangers depuis moins de dix ans et les élèves suisses non astreints à la totalité des impôts, de 178 fr. 50 enfin pour les étrangers non astreints à la totalité des impôts à Genève. Les fournitures, pour la durée des études (taxe supplémentaire pour la section horlogère) sont évaluées à 700 fr. Il faut encore ajouter les frais de l'assurance-accidents et un dépôt de garantie qui représentent environ 45 fr. Des bourses peuvent être accordées aux élèves de situation modeste.

Le Technicum neuchâtelois du Locle et de La Chaux-de-Fonds comprend trois sections consacrées à l'horlogerie, à la mécanique et à l'électrotechnique. La durée des études est de dix semestres, y compris l'apprentissage. L'écolage par année est de 42 fr. pour les élèves dont les parents habitent La Chaux-de-Fonds ou Le Locle, de 100 fr. pour les élèves dont les parents habitent une autre localité du canton, et de 150 fr. pour les élèves dont les parents habitent un autre canton. Le coût des études est de 1200 fr. pour les élèves dont les parents habitent l'étranger, avec une réduction de 50% si leurs parents sont suisses. Des bourses peuvent également être attribuées aux élèves méritants, de condition modeste.

Le Technicum cantonal de Fribourg comprend quatre sections: l'architecture, l'électronique, le génie civil et la mécanique technique. La durée d'instruction est de cinq semestres dans le génie civil, de six semestres dans les autres sections. Pour être admis, les candidats doivent posséder le certificat fédéral de capacité dans l'un de ces métiers et réussir l'examen d'admission. Une école normale de dessin, qui forme des maîtres spéciaux pour les écoles primaires, secondaires et pour les cours professionnels, est également intégrée au Technicum de Fribourg. Le coût des études représente 60 fr. par semestre pour les Suisses payant leurs impôts dans le canton, de 120 fr. pour les Suisses qui ne paient pas leurs impôts dans le canton, de 150 fr. pour les étrangers payant leurs impôts dans le canton et de 240 fr. pour les étrangers qui ne paient pas leurs impôts dans le canton. A ces frais d'écolage il convient d'ajouter une taxe unique d'inscription de 10 fr., de 25 fr. pour l'examen préalable et de 25 fr. pour l'examen final de diplôme. Les élèves étrangers dont les parents ne sont pas domiciliés dans le canton paient le double des taxes d'examen. En plus de ces frais, les taxes d'assurance-accidents et maladie, pour le laboratoire et l'entretien de l'ameublement, représentent encore une cinquantaine de francs.

Les élèves méritants de parents peu aisés peuvent être dispensés partiellement ou totalement des finances scolaires.

L'École d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier comprend deux sections techniques consacrées à la mécanique (machines-outils) et l'horlogerie. L'écolage est de douze semestres, y compris l'apprentissage dans la première section, de dix semestres dans la seconde. Le coût des études est de 120 fr. par année pour les élèves domiciliés à Saint-Imier ou dans une commune subventionnée, de 180 fr. pour les élèves domiciliés dans le canton de Berne, de 240 fr. pour ceux qui sont domiciliés dans un autre canton, de 360 fr. pour les élèves de l'étranger dont le père est suisse et de 720 fr. pour les élèves étrangers dont le père est étranger. Des bourses peuvent être accordées aux élèves méritants, de condition modeste.

L'École des métiers de la ville de Lausanne, siège du Technicum vaudois, comprend une section d'électronique dont l'écolage est de dix semestres. Les candidats doivent passer préalablement avec succès un apprentissage complet dans les professions de base entrant en ligne de compte. Le coût des études est de 120 fr. par année pour les élèves suisses, de 240 fr. pour les élèves étrangers dont les parents sont domiciliés à Lausanne, de 360 fr. pour les étrangers dont les parents sont domiciliés hors de Lausanne. Des bourses peuvent être attribuées aux élèves méritants, de condition modeste.

Avec la même précision, M. Schwar donne des indications précieuses sur les branches d'études et les conditions des Technicums de Bienne, Berthoud, Winterthour et Lucerne.

Les lecteurs de cet opuscule instruitif liront avec un intérêt particulier les remarques se rapportant aux diverses professions, spécialement en ce qui concerne les aptitudes, les études et les hautes écoles qui dispensent l'enseignement nécessaire.

M. Schwar conseille aux parents des candidats de contracter une assurance à temps qui les mettra à l'abri de soucis financiers durant les études de leurs enfants et il rappelle que dans tous les cantons des bourses ont été créées pour faciliter les étudiants peu fortunés. Les unes dépendent de l'Etat ou des communes, les autres de fondations diverses. Ce sont les écoles qui donnent les renseignements nécessaires à ce propos. Il existe encore des prêts d'honneur et des dispenses de finances de cours. Dans la plupart des facultés, des prix ont aussi été institués pour récompenser les travaux ou des voyages d'étude. Ce sont encore les secrétariats des universités qui renseignent les étudiants à ce propos.

Une table des matières et un répertoire des professions faciliteront la recherche de l'école appropriée pour des études déterminées.

Il faut féliciter M. James Schwar de cet important travail d'information. Il s'est borné évidemment à renseigner sur les possibilités et conditions actuelles d'études techniques et universitaires. Ainsi, il a comblé une lacune. Nous recommandons vivement cette brochure aux parents soucieux de l'avenir de leurs enfants. Ils peuvent également l'obtenir chez l'auteur, Fleurette 36, à Lausanne.

J. M.

Les Joies et les Fruits de la Lecture. Par Roger Hagnauer. Préface de Georges Duhamel, de l'Académie française. — *Le livre, instrument de la culture véritable!* Cette formule de Georges Duhamel, l'auteur de *Joies et Fruits de la Lecture*, l'a appliquée au cours d'une longue carrière dans l'enseignement, dans les syndicats universitaires et ouvriers, dans les centres d'éducation ouvrière. On s'instruit par l'observation, l'expérience, la découverte des choses, l'action sur les choses. L'ouvrage ainsi présenté se recommande surtout par son utilité. Il s'agit de choisir, d'orienter, de commenter des lectures, afin d'en tirer le maximum d'efficacité, c'est-à-dire «la mise en place de l'actualité», les connaissances indispensables, des idées personnelles, un enrichissement des loisirs. On y trouvera des conseils pratiques, des critiques, des informations lues ou entendues. Des textes de Jean Jaurès, Georges Duhamel, Simone Weil, La Bruyère, Voltaire, Michelet,

Ernest Renan, Emile Zola, Anatole France, André Gide, Guy de Maupassant, Jules Romains, Marcel Poète, Levasseur, A. Schweizer, J. Maitron, etc.... y sont commentés. L'ouvrage contient également de nombreuses suggestions pour le choix des lectures récréatives, des notions d'histoire littéraire, une initiation à la lecture des poètes, une bibliographie populaire, une liste d'auteurs. Ce n'est ni un memento ni une «encyclopédie condensée»... *Joies et Fruits de la Lecture* peut servir d'auxiliaire pour la préparation aux examens et concours. Il est destiné aux adolescents, à tous les jeunes gens pour s'orienter dans une bibliothèque, garnir sa «planchette à livres», découvrir, parmi les livres recommandés, des conseillers et des maîtres, des compagnons et des amis.

Confidences d'un patron sur la réforme de l'entreprise, par Alexandre Dubois. Un volume 14 × 19, 144 pages, avec 6 schémas dans le texte. 5.10 NF. L'auteur de cet ouvrage est bien connu des milieux patronaux et des syndicats ouvriers français, en raison de l'action qu'il mène sur divers plans depuis près de vingt ans. Ceux qui, au début, le trouvaient utopique voient aujourd'hui passer dans les faits une partie de ce qu'il recommandait alors. C'est dire l'intérêt que l'on prendra à lire un ouvrage où l'auteur, loin de se livrer à des confidences sentimentales, fait le point sur l'évolution de ses positions sur la réforme de l'entreprise. Il ne se contente pas d'indiquer des palliatifs rapidement dépassés, mais, s'appuyant sur son expérience, il montre comment il est possible de s'attaquer aux structures elles-mêmes et de réaliser effectivement plus de justice. Cet ouvrage incite à la fois à l'action et à la recherche. C.